

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du quinze septembre deux mille vingt-cinq qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
- Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
- Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux
- Monsieur André GUILBAUD – Maire de Cuzion
- Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan
- Madame Anne-Laure BODIN – Ajointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Monsieur Christian BARON – Conseiller Communautaire de Châteauroux Métropole

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Monsieur Mathieu MOREAUX – conseiller Municipal de Chaillac
- Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
- Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Laure BODIN

Délibération CA-2025-33

Séance du 23 septembre 2025

OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOËL DU CENTRE DE GESTION

Considérant que chaque année, le Centre de Gestion propose aux agents et à leur famille un moment festif de Noël,

Considérant qu'il convient de faciliter l'organisation de l'arbre de Noël dont les modalités peuvent évoluer suivant les années,

Vu le budget du Centre de Gestion,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE d'un montant forfaitaire de 1 000 € par an pour l'organisation de l'arbre de Noël du Centre de Gestion, hors bons cadeaux.

ARTICLE 2 – DÉCIDE d'offrir un bon cadeau d'un montant de 40 € aux enfants des agents, quel que soit leur statut, du Centre de Gestion jusqu'à leur quinzième année.

Article 3 – AUTORISE le Président du Centre de Gestion de l'Indre ou son représentant à passer convention pour l'organisation des arbres de Noël du Centre de Gestion, suivant le choix d'organisation qui pourra être fait chaque année et dans la limite du montant ci-dessus pour l'organisation globale de l'évènement.

Le Président,
Xavier ELBAZ

